

Date de la convocation : 2 avril 2014
Date de l'affichage en Mairie : 2 avril 2014

Nombres de membres :
Afférents au Conseil municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération : 19

L'an deux mille quatorze et le sept du mois d'avril, à 19 heures 30, les Membres du Conseil Municipal de cette Commune se sont réunis sur convocation, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Gisèle BERTRAND, Maire.

Présents :

M. DESGRANGES, Mme COUCHON, M. COULMONT, Mme FOURNIOL, M. FAISSE, M. CHAPUIS, M. TCHOKAKLIAN, Mme NERVO, Mme TORTET, Mme BLANC, Mr DAUDE, M. BALLEET, Mme RASCHETTI, Mme LAURENT, Mme BEAUFORT, Mr DUFOUR, Mme CHALLET, M. SACCOCCIO

M. SACCOCCIO est nommé secrétaire

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 - Approbation procès-verbal séance du conseil municipal du 29 mars 2014
- 2 - Attribution des subventions aux associations année 2014 - Approbation
- 3 - Avenant à la convention (2011-2013) entre le centre de gestion de la FPT 07 et la commune de Soyons relative à l'intervention sur les dossiers CNRACL - Approbation
- 4 - Signature d'une convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage entre le SDE 07 et la commune de Soyons pour les travaux d'enfouissement des réseaux et d'éclairage public chemin du Vivier - Approbation
- 5 - Constitution des commissions municipales et extra-municipales et désignation de leurs membres
- 6 - Désignation des membres de la commission d'appel d'offres
- 7 - Désignation du conseiller en charge des questions de défense
- 8 - Désignation des représentants du Conseil Municipal aux organismes et établissements intercommunaux (SDEA, SIVM, Syndicat Mixte Inforoutes de l'Ardèche, Comité de Pilotage de la Crèche « la Maison des Castors », ADMR, association PLIE du Valentinois, Mission Locale Nord Drôme-Ardèche, Ecole Départementale de Musique Ardèche et Danse)
- 9 - Election des membres du Conseil Municipal au Centre Communal d'Action Sociale

I - Approbation procès-verbal séance du 29 mars 2014

Chacun ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 29 mars 2014, Madame le Maire invite les membres du Conseil municipal à l'approuver.

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2014 est approuvé à l'unanimité

La séance continue, présents les mêmes membres,

II - Attribution des subventions aux associations année 2014 - Approbation

Madame le Maire propose d'octroyer aux associations les subventions détaillées ci-après au titre de l'année 2014.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu les dossiers de demandes de subvention présentés par les Associations

Considérant que l'objet des demandes de subvention correspond à un besoin des habitants et représente une réelle utilité pour la Commune,

Considérant que les demandes de subvention entrent dans les capacités financières de la Commune,

Considérant que les demandes de subvention n'ont pas de but politique.

- FIXE le montant des subventions de fonctionnement accordées aux associations au titre de l'année 2014 comme indiqué ci-après :

Associations soyonnaises :

Association	Montant Subvention
ACCA	300
Club des Amis de la Tour Penchée	500
Comité des Fêtes de Soyons	500
D'Une Rive à L'autre	700
GEPSM	3490
Le Sou des écoles	1300
Les Amis de la Bibliothèque	1300
Soyons Amis du Burkina	750
Soyons en Cœur	700
Soyons Gym	550
Vivar's Club	1300
Soyons Vélo Club Soyonnais	250
Anciens Combattants	250
C VITAMINE	500
Association « Les Trétares »	3450
Pétanque soyonnaise	350

Associations non Soyonnaises :

Association	Montant Subvention
ADMR	200
Amicale des Sapeurs Pompiers	150
Amicale Laïque de Crussol	150
Conjoints Survivants	150
FNATH	200
Le Relais Alimentaire	400
Prévention Routière	150
Association Départementale de Protection Civile 07	150

- **ATTRIBUE** des subventions exceptionnelles aux associations ci-après désignées destinées à les accompagner financièrement pour l'organisation de manifestations se déroulant sur le territoire communal :
 - Subvention de 4500 Euros au Comité des Fêtes pour l'organisation des festivités du 13 juillet 2014
 - Subvention de 1500 Euros à l'association « D'une Rive à L'autre » pour l'organisation de la venue des représentants des italiens de la commune jumelée de Spinadesco en juin 2014
 - Subvention de 1500 Euros à l'association de l'Amicale Laïque de Crussol pour l'organisation des différentes manifestations liées au Centenaire de la guerre 14-18
- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle d'un montant de 209 Euros au Comité des Fêtes destinée à accompagner financièrement cette association pour l'acquisition de différents mobiliers déposés à la salle des fêtes et utilisés dans le cadre des différentes manifestations.
- **CHARGE** le Maire de procéder au mandatement des dépenses correspondantes au chapitre et article du budget principal de l'année 2014 s'y rapportant

La séance continue, présents les mêmes membres,

III - Avenant à la convention (2011-2013) entre le centre de gestion de la FPT 07 et la commune de Soyons relative à l'intervention sur les dossiers CNRACL - Approbation

Madame le Maire soumet à l'examen du conseil municipal un avenant à la convention entre le centre de gestion de la FPT 07 et la commune relative à l'intervention sur les dossiers CNRACL.

Cet avenant permet la prorogation de la convention susmentionnée jusqu'au 31 décembre 2014 au plus tard.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le projet d'avenant ainsi présenté,

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant à la convention entre le centre de gestion de la FPT 07 et la commune relative à l'intervention sur les dossiers CNRACL.

La séance continue, présents les mêmes membres,

IV - Signature d'une convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage entre le SDE 07 et la commune de Soyons pour les travaux d'enfouissement des réseaux et d'éclairage public chemin du Vivier - Approbation

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune va engager des travaux d'enfouissement des réseaux et d'installation d'éclairage public au niveau du Chemin du Vivier.

Elle propose au Conseil Municipal de confier au SDE 07 la maîtrise d'ouvrage pour ces travaux et de l'autoriser en conséquence à signer une convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage.

Elle propose également de solliciter auprès du SDE 07 une demande de subvention pour la réalisation de l'éclairage public et les travaux d'enfouissement du réseau de de télécommunication.

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage avec le SDE 07 pour la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux et de mise en place d'éclairage public à intervenir au niveau du Chemin du Vivier

- **AUTORISE** le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du SDE 07 pour la réalisation de l'éclairage public et les travaux d'enfouissement du réseau de télécommunication à intervenir au niveau du Chemin du Vivier

La séance continue, présents les mêmes membres,

V - Constitution des commissions municipales et extra-municipales et désignation de leurs membres

Madame le Maire propose de procéder à la constitution des différentes commissions municipales et extra-municipales.

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- FIXE la constitution des commissions municipales et extra-municipales comme suit :

NOM DE LA COMMISSION	MEMBRES
AFFAIRES SCOLAIRES, PERISCOLAIRES ET PETITE ENFANCE	Laurence COUCHON Karine CHALLET David DUFOUR Florence RASCHETTI Elke REISER
FINANCES	Philippe DESGRANGES Patricia LAURENT Michèle FOURNIOL Laurence COUCHON Hubert DAUDE
ENVIRONNEMENT ET SECURITE	Alain FAISSE Myriam BLANC Hubert DAUDE Serge BALLET David DUFOUR Philippe DESGRANGES
URBANISME ET TRAVAUX	Hervé COULMONT Isabelle BEAUFORT Gérard CHAPUIS Edouard TCHOKAKLIAN Serge BALLET Christiane MALSERT Laurent CRUMIERE
COMMUNICATION ET PROMOTION DE LA COMMUNE	Michèle FOURNIOL Brigitte TORTET Rémi SACCOCCIO Edouard TCHOKAKLIAN Karine CHALLET Elke REISER

La séance continue, présents les mêmes membres,

VI - Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Madame le Maire propose de procéder à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres.

Elle rappelle qu'elle doit être composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, conformément à l'article 22-1 5° du Code des Marchés Publics

Se présente au suffrage du conseil municipal la liste suivante :

Membres titulaires	Philippe DESGRANGES Hervé COUMONT Alain FAISSE
Membres suppléants	Gérard CHAPUIS Françoise NERVO Laurence COUCHON

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres, conformément à l'article I 2121-21 du Code Général des Collectivités Locales.

Les membres du conseil municipal ont procédé à l'élection.

Les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
- nombre de bulletins blancs ou nuls trouvés dans l'urne : 0
- nombre de suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10

Ont été élu membres de la commission d'appel d'offres les membres du conseil municipal inscrits sur la liste suivante :

Membres titulaires	Philippe DESGRANGES Hervé COUMONT Alain FAISSE
Membres suppléants	Gérard CHAPUIS Françoise NERVO Laurence COUCHON

La séance continue, présents les mêmes membres,

VII - Désignation du conseiller en charge des questions de défense

Madame le Maire propose de procéder à la désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense. Elle rappelle que cette mission est attribuée de droit au Premier Adjoint.

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **DESIGNE** Philippe DESGRANGES, Premier Adjoint au Maire, en tant que conseiller municipal en charge des questions de défense

La séance continue, présents les mêmes membres,

VIII - Désignation des représentants du Conseil Municipal aux organismes et établissements intercommunaux (SDEA, SIVM, Syndicat Mixte Inforoutes de l'Ardèche, Comité de Pilotage de la Crèche « la Maison des Castors », ADMR, association PLIE du Valentinois, Mission Locale Nord Drôme-Ardèche, Ecole Départementale de Musique Ardèche et Danse)

Madame le Maire propose de procéder à la désignation des représentants du conseil municipal au sein des organismes et établissements intercommunaux.

- ASSOCIATION DU PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) DU VALENTINOIS

	SIÈGES À POURVOIR	VOTE			CONSEILLERS CANDIDATS	VOIX OBTENUES
		Bulletins blancs	Suffrages exprimés	Majorité absolue		
Association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi	1 titulaire	0	19	10	Madame Florence RASCHETTI	19

- Madame Florence RASCHETTI est désignée en tant que déléguée du Conseil municipal au sein de l'Association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Valentinois

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE
DU CANTON DE SAINT PERAY**

	SIÈGES À POURVOIR	VOTE			CONSEILLERS CANDIDATS	VOIX OBTENUES
		Bulletins blancs	Suffrages exprimés	Majorité absolue		
Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du canton de Saint Péray	2 titulaires	0	19	10	Madame BERTRAND	19
		0	19	10	Monsieur CHAPUIS	19
	1 suppléant	0	19	10	Monsieur TCHOKAKLIAN	19

- Madame Gisèle BERTRAND et Monsieur Gérard CHAPUIS sont désignés en tant que délégués titulaires du Conseil Municipal au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du canton de Saint Péray

- Monsieur Edouard TCHOKAKLIAN est désigné en tant que délégué suppléant du Conseil Municipal au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du canton de Saint Péray

ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE EN MILIEUR RURAL

AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	SIÈGES À POURVOIR	VOTE			CONSEILLERS CANDIDATS	VOIX OBTENUES
		Bulletins blancs	Suffrages exprimés	Majorité absolue		
Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural	1 titulaire	0	19	10	Madame Françoise NERVO	19

- Madame Françoise NERVO est désignée en tant que déléguée du Conseil Municipal au sein de l'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural

**COMITE DE PILOTAGE DE LA CRECHE « LA MAISON DES
CASTORS »**

	SIÈGES À POURVOIR	VOTE			CONSEILLERS CANDIDATS	VOIX OBTENUES
		Bulletins blancs	Suffrages exprimés	Majorité absolue		
Comité de pilotage de la Crèche "La Maison des Castors"	3 délégués	0	19	10	Mme RASCHETTI	19
					Mme COUCHON	19
					Mme BEAUFORT	19

- Mesdames RASCHETTI, COUCHON et BEAUFORT sont désignées en tant que déléguées du Conseil Municipal au sein du Comité de pilotage de la Crèche "La Maison des Castors"

SYNDICAT MIXTE DES INFOROUTES DE L'ARDECHE

	SIÈGES À POURVOIR	VOTE			CONSEILLERS CANDIDATS	VOIX OBTENUES
		Bulletins blancs	Suffrages exprimés	Majorité absolue		
Syndicat Mixte des Inforoutes de l'Ardèche	1 titulaire	0	19	10	M. SACCOCCIO	19
	1 suppléant	0	19	10	Mme FOURNIOL	19

- Monsieur Rémi SACCOCCIO est désigné en tant que délégué titulaire du Conseil Municipal au sein du Syndicat Mixte des Inforoutes de l'Ardèche
- Madame Michèle FOURNIOL est désignée en tant que déléguée suppléant du Conseil Municipal au sein du Syndicat Mixte des Inforoutes de l'Ardèche

MISSION LOCALE NORD DROME ARDECHE

	SIÈGES À POURVOIR	VOTE			CONSEILLERS CANDIDATS	VOIX OBTENUES
		Bulletins blancs	Suffrages exprimés	Majorité absolue		
Mission Locale Nord Drôme Ardèche	1 titulaire	0	19	10	Mme RASCHETTI	19

- Madame Florence RASCHETTI est désignée en tant que déléguée titulaire du Conseil Municipal au sein de la Mission Locale Nord Drôme Ardèche

CONSEIL DE BASSIN DU SYNDICAT MIXTE ARDECHE MUSIQUE ET DANSE

	SIÈGES À POURVOIR	VOTE			CONSEILLERS CANDIDATS	VOIX OBTENUES
		Bulletins blancs	Suffrages exprimés	Majorité absolue		
Conseil de bassin du Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse	1 titulaire	0	19	10	Mme TORTET	19

- Madame Brigitte TORTET est désignée en tant que déléguée titulaire du Conseil Municipal au sein du Conseil de Bassin du Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'EQUIPEMENT DE L'ARDECHE (SDEA)

	SIÈGES À POURVOIR	VOTE			CONSEILLERS CANDIDATS	VOIX OBTENUES
		Bulletins blancs	Suffrages exprimés	Majorité absolue		
Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche (SDEA)	1 titulaire	0	19	10	Monsieur Hervé COULMONT	19

- Monsieur Hervé COULMONT est désigné en tant que délégué titulaire du Conseil Municipal au sein du Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche

La séance continue, présents les mêmes membres,

IX - Election des membres du Conseil Municipal au Centre Communal d'Action Sociale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et de la Famille et notamment ses articles L.123-6 et

R.123-7 à R.123-10

Le Maire propose de fixer à dix le nombre de membres du Conseil d'Administration. Le Maire y est président de droit. Il est rappelé que les membres du CCAS sont, pour une moitié, élus en son sein par le Conseil Municipal, et pour l'autre moitié, nommés par le Maire parmi des personnes représentant si possible :

- des associations familiales
- des associations de retraités et de personnes âgées du département
- des associations de personnes handicapées du département
- des associations oeuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Parmi le Conseil Municipal, se sont portés candidats :

- Mme Michèle FOURNIOL,
- Mme Françoise NERVO
- Mme Isabelle BEAUFORT
- Mme Myriam BLANC
- M. Hubert DAUDE

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection de ses membres par vote à bulletin secret.

Le dépouillement a donné le résultat suivant :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
- nombre de bulletins blancs ou nuls trouvés dans l'urne : 0
- nombre de suffrages exprimés : 19

Les candidats, Mme FOURNIOL, M. DAUDE, Mmes NERVO, BEAUFORT et BLANC ont donc été proclamés membres de la Commission Administrative du C.C.A.S. et immédiatement installés.

Informations diverses

Madame le Maire expose que l'association « d'une rive à l'autre » sera porteuse du comité de jumelage « SPINADESCO - SOYONS », en partenariat avec le conseil municipal qui s'associera à la mise en œuvre des projets de ce comité.

Le conseil municipal décide d'y être représenté par les élus suivants :
Mme BERTRAND, Mr CHAPUIS, Mme TORTET et Mme FOURNIOL

Elle précise également qu'il apparaît nécessaire de désigner des conseillers municipaux représentant la collectivité au sein de l'association locale du Comité des Fêtes, qui assure de nombreuses manifestations sur le territoire communal.

Le conseil municipal décide d'y être représenté par les élus suivants :
Mr FAISSE, Mme NERVO, Mr BALLEET, Mme TORTET et Mr SACCOCCIO

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le secrétaire de séance

Rémi SACCOCCIO



Le Maire

Gisèle BERTRAND

